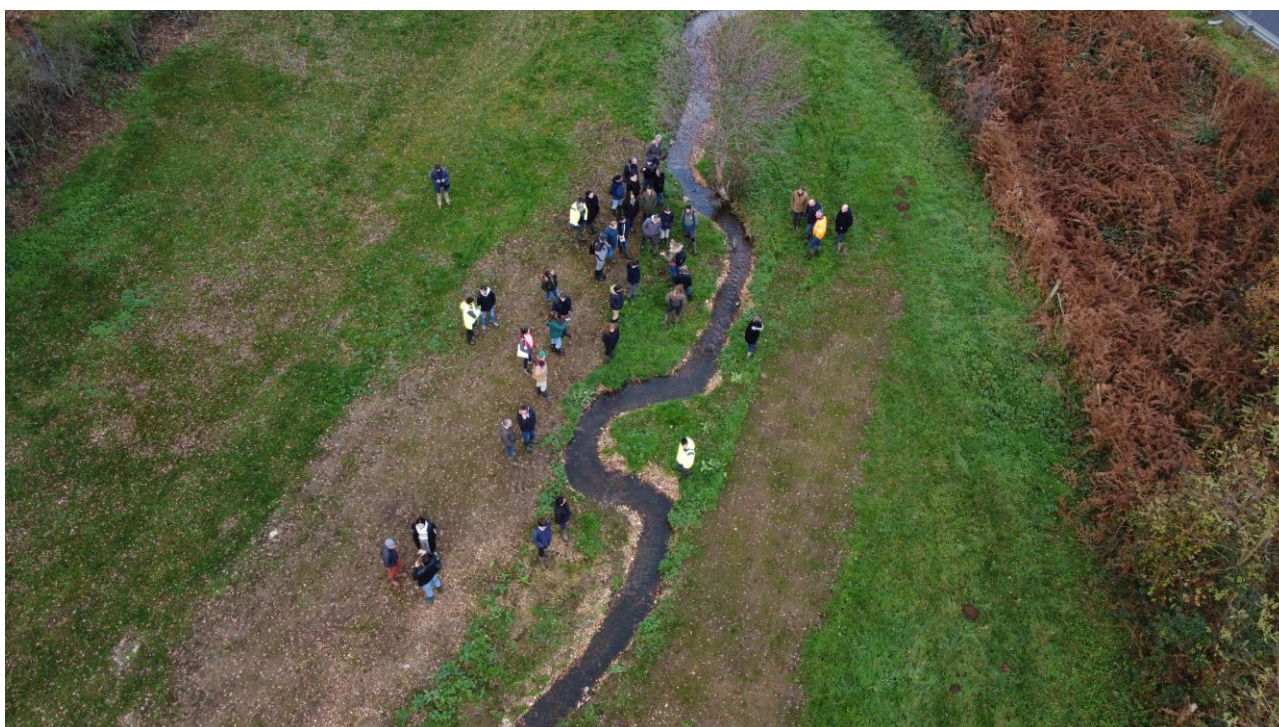


MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE L'HUISNE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Validé par la Commission locale de l'eau, le 25/01/2024

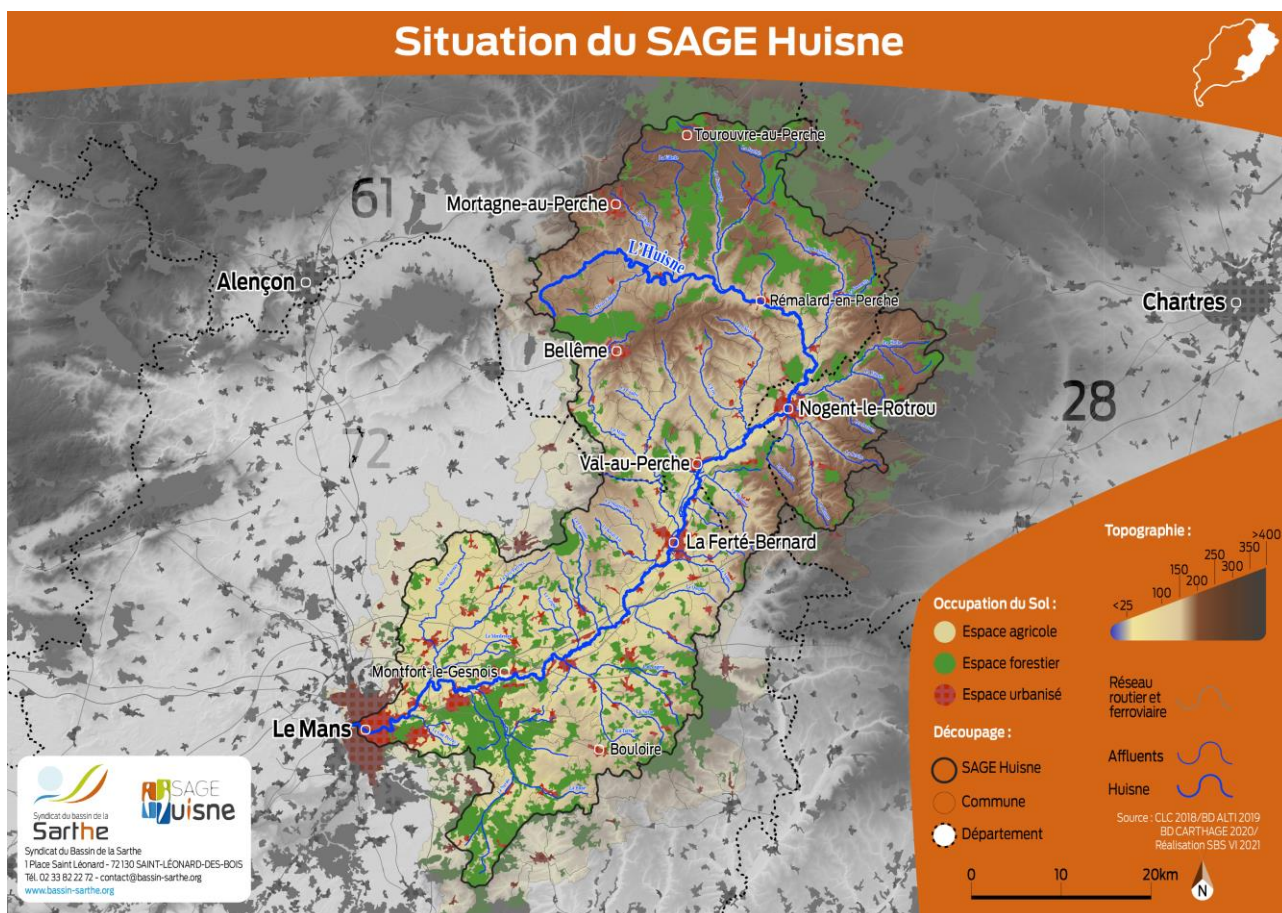
1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte.....	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE.....	10
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	11
5 - Actions de communication.....	13
6 - Budget et financement	14
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	16



Visite du chantier de restauration du Gué aux Anes (Connerré – 72) lors du réseau AGMA du 28/11/2023

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de l’Huisne, périmètre de mise en œuvre du SAGE



Le bassin de l’Huisne, situé à cheval sur les régions historiques du Perche au nord et du Haut-Maine au sud, regroupe tout ou partie des 154 communes situées dans les départements de l’Orne (54 communes, Région Normandie), d’Eure-et-Loir (26 communes, Région Centre Val de Loire) et de la Sarthe (74 communes, Région Pays de la Loire). La liste des communes du périmètre et la carte de situation du bassin sont annexées au présent document.

Principal affluent rive gauche de la rivière Sarthe, l’Huisne prend sa source à 180 mètres d’altitude sur la commune de La Perrière (Orne), au nord-ouest de la forêt de Bellême. Sa vallée s’étend sur 130 km de long, mais la rivière, méandriforme, parcourt 187 km jusqu’à sa confluence avec la Sarthe au Mans, à environ 40 mètres d’altitude. L’Huisne est alimentée par près de 1 850 km de cours d’eau qui drainent un bassin versant de 2 396 km². Le bassin versant compte environ 185 000 habitants.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

Le bassin versant de l'Huisne compte 30 masses d'eau superficielle. Le tableau ci-après présente l'état écologique évalué en 2017. Dans le détail, selon cette évaluation :

- 13 sont en bon état ;
- 7 sont en état moyen ;
- 7 sont en état médiocre ;
- 3 sont état mauvais.

65 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 35 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). De manière générale le bon état reste fragile : il est à préserver et à consolider.

L'état 2020 est conçu comme un état « technique intermédiaire ». Le prochain état validé par le comité de bassin reposera sur la chronique de données 2021-2022-2023 et sera réalisé pour l'état des lieux 2025.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE	
		2017	2020
FRGR0461	L'HUISNE DEPUIS MAUVES-SUR-HUISNE JUSQU'A BOISSY-MAUGIS	4	3
FRGR0462a	L'HUISNE DEPUIS BOISSY-MAUGIS JUSQU'A LA FERTE-BERNARD	3	2
FRGR0462b	L'HUISNE DEPUIS LA FERTE-BERNARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	5
FRGR0474	LA COMMEAUCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR0475	LA CORBIONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR0476	LA CLOCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3	3
FRGR0477	LA RONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3	3
FRGR0478	LA MEME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR0479	LA VIVE PARENCE DEPUIS BONNETABLE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4	3
FRGR0480	LA MORTE PARENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	5	4
FRGR1210	LE GUE PERRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4	4
FRGR1227	LE NARAI ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR1235	LE MERDEREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	3	4
FRGR1239	LE DUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR1256	LA VIMELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	4
FRGR1258	LE GRIGNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3	3
FRGR1261	LA CHERONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5	5
FRGR1267	LE MOULIN AU MOINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIVE PARENCE	2	3
FRGR1268	LA QUEUNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4	3
FRGR1285	LE VALMER ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3	3
FRGR1301	LE MONTRETAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR1312	LA MAROISSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4	3
FRGR1322	LE RAVINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	5	5
FRGR1333	LA ROUGETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	4	4
FRGR1337	L'ARCISSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CLOCHE	2	3
FRGR1365	L'ERRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	3

FRGR1394	LE BOISCORDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2
FRGR1427	LA VILETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	3	3
FRGR1592	L'HUISNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUVES-SUR-HUISNE	2	2
FRGR1593	LE CHENE GALON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'HUISNE	2	2

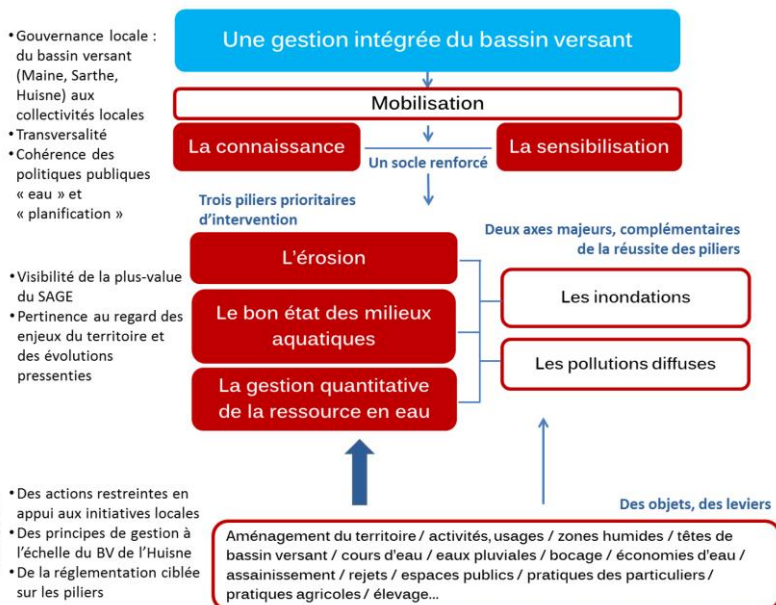
1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 27 janvier 1999. Le bassin versant de l'Huisne fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (8 000 km²).

La Commission locale de l'eau a été instituée par arrêté du 15 juillet 1999. En novembre 2017, la composition de la CLE a été renouvelée dans sa totalité. Le dernier arrêté de renouvellement datait du 8 novembre 2011. Elle compte 58 membres titulaires :

- Collèges des élus : 29 membres.
- Collège des usagers : 18 membres.
- Collège de l'État et de ses établissements publics : 11 membres.

Suite aux élections locales du printemps 2020, un arrêté modifiant la composition de la CLE a été pris fin 2020. La CLE a pu être réinstallé le 18 février 2021 à Saint-Mars-la-Brière. Elle est présidée par M. Michel ODEAU (maire de Villaines-la-Gonais - 72). Ses vice-présidents sont M. Daniel CHEVEE (Communauté de communes Coeur de Perche - 61) et M. Philippe RUHLMANN (Communauté de communes du Perche - 28).



Le SAGE révisé a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 12 janvier 2018. La mise en œuvre du SAGE s'articule autour de trois volets : son application réglementaire, sa mise en œuvre opérationnelle et son suivi et son évaluation.

1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE révisé

Le SAGE révisé, est guidé par une notion transversale, celle d'une gestion intégrée de bassin versant. Ceci signifie que toutes les mesures du SAGE, dispositions et actions en découlant, sont systématiquement appréhendées à l'échelle du bassin versant de l'Huisne : amont / aval, rivière Huisne / affluents, cours d'eau / milieux connectés, usages / états de la ressource, etc.

De plus, les mesures du SAGE révisé sont élaborées en recherchant la cohérence entre les politiques publiques "eau" et celles relatives à la "planification des territoires". C'est-à-dire que le SAGE veille à ne pas créer des difficultés, voire des contradictions.

Cette ligne est également déclinée dans le mode de gouvernance du SAGE révisé et son animation, puisque les acteurs locaux sont privilégiés à tous les niveaux, des organismes et institutions présents à l'échelle du bassin versant, à la commune, échelon principal pour une diffusion massive et en proximité des mesures du SAGE révisé.

Un socle renforcé

Dans le contenu du SAGE révisé, les fondements sont déclinés par l'inscription d'un socle renforcé, qui contient le volet de la connaissance et celui de la sensibilisation.

Unaniment, les acteurs du SAGE réitèrent la nécessité de détenir collectivement un niveau de connaissance fiable, actualisé et partagé. La connaissance permet de comprendre des phénomènes, d'objectiver des situations, de prendre conscience d'enjeux nouveaux pour, au final, proposer et mettre en œuvre des dispositions et des actions adaptées.

La connaissance ne suffit pas si elle n'est pas associée à un volet sensibilisation. Cette sensibilisation vise bien entendu tous les publics, tous les sujets (cf. la gestion intégrée de bassin versant), grâce à des outils variés (support matériel et numérique) et des événements associés (forum, réunion locale par exemple).

Trois piliers prioritaires d'intervention

L'érosion est l'un de ces piliers, ou plus précisément la lutte contre les phénomènes érosifs. C'est une problématique avérée et compliquée sur plusieurs secteurs du bassin versant (le Dué et le Narais en Sarthe par exemple, ainsi que sur les territoires plus accidentés dans l'Orne).

L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler la quasi-totalité des acteurs : les agriculteurs pour l'érosion de la terre arable et le transfert des polluants (phosphore notamment), les protecteurs des milieux aquatiques avec la question du colmatage des fonds de rivières et l'entretien des berges, les inondés avec l'enjeu d'infiltration et de rétention de l'eau, les collectivités puisque le sujet renvoie globalement à la définition d'un projet de territoire et à l'aménagement de l'espace, les financeurs qui trouvent là un objet transversal et cohérent d'intervention.

Le bon état des milieux aquatiques constitue un autre pilier, regroupant les enjeux physiques, chimiques et écologiques. Au moment de l'élaboration du Sage de l'Huisne en vigueur, la continuité écologique n'était que peu abordée. Depuis, c'est devenu sur de nombreux bassins versants un sujet sensible, qui ne manque pas d'être déjà présent sur l'Huisne autour de certains ouvrages. Le SAGE révisé ne peut pas faire l'économie de cette thématique, qui passe nécessairement par une mobilisation et des échanges avec toutes les parties. Reconnue comme une instance de concertation efficace, la CLE a un rôle déterminant à tenir.

Enfin, la gestion quantitative de la ressource en eau est posée comme le troisième pilier du SAGE révisé. Il s'agit d'un thème sommairement abordé dans le SAGE de juin 2009, qui selon plusieurs acteurs est à renforcer. L'étude de détermination des volumes prélevables par usages récemment réalisée par la CLE converge dans ce sens. Les axes à explorer concernent la ressource souterraine, au regard de l'alimentation potable et des usages économiques (agriculture, industrie), la ressource superficielle, en raison là aussi de l'usage "eau potable" et la pérennité des prises d'eau du Mans et de La Ferté-Bernard. Par ailleurs, au regard des inondations et des étiages, c'est un enjeu fort dans la perspective du dérèglement climatique. Enfin, c'est un sujet qui nécessite préalablement une connaissance des prélèvements, une estimation fine des besoins en eau, le tout corrélé à la question des consommations/restitutions (sur le bassin, hors territoire, etc.) et au respect des besoins de la vie aquatique.

Deux axes majeurs, complémentaires de la réussite des piliers

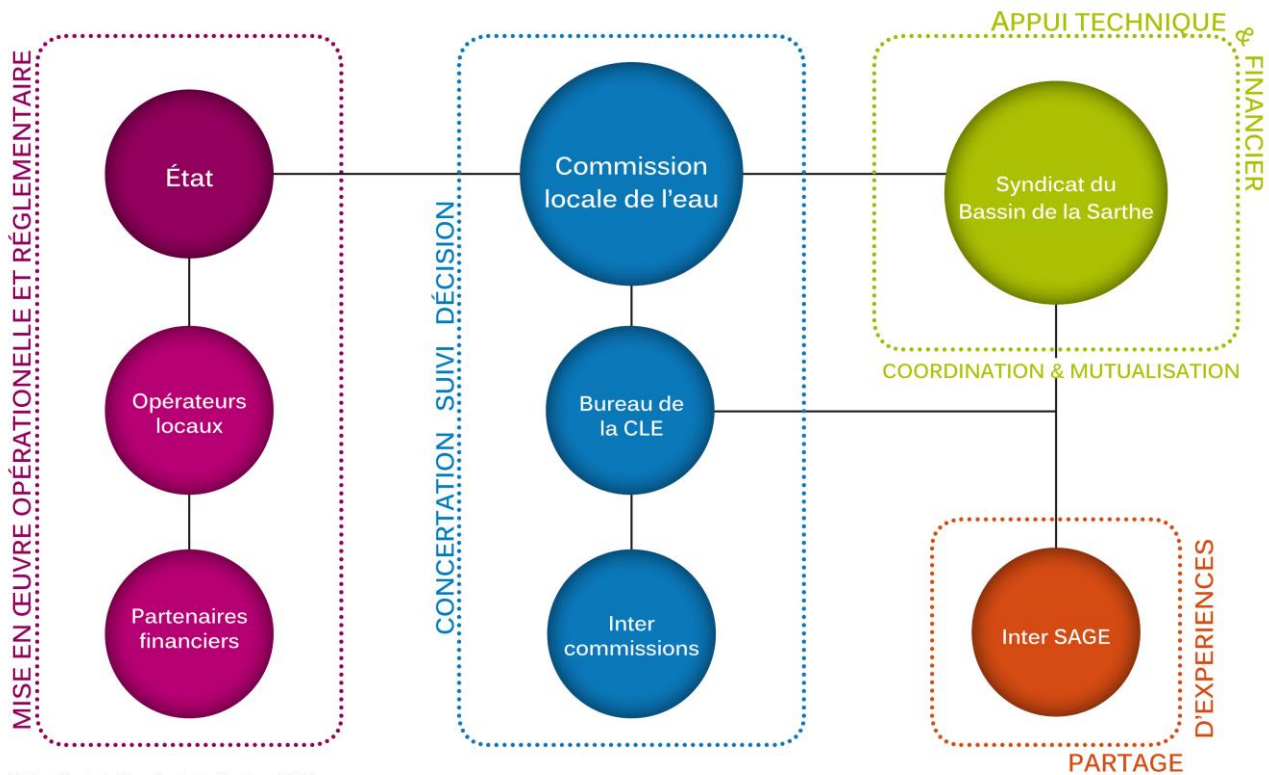
Sans minorer les enjeux inondations et pollutions diffuses, les membres de la CLE considèrent qu'ils sont aussi en partie dépendants de la réussite des piliers. Un territoire avec des phénomènes érosifs très limités, des milieux aquatiques en bon état, une ressource en eau maîtrisée quantitativement ne peuvent qu'être profitables à la lutte contre les inondations et la protection des populations, ainsi qu'à la maîtrise des impacts des pollutions diffuses.

Il n'en reste pas moins que ces deux axes trouvent des déclinaisons directes dans le SAGE révisé. Concernant les inondations, le SAGE révisé doit prendre en compte la directive inondations de 2007, transposée en droit français en 2010 et 2011, ainsi que la loi du 30/07/2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

De plus, il convient de passer à l'acte concernant les zones d'expansion, dans une approche globale du territoire et des politiques publiques.

Concernant les pollutions diffuses, ceci reste des sujets fortement inféodés aux SAGE de manière générale, mais l'approche semble devoir être précisée pour le SAGE révisé au-delà de la réduction des pollutions azotées et pesticides. Concernant les substances dangereuses et les substances médicamenteuses, elles font partie des pollutions diffuses, sachant qu'à ce jour, les études et les recherches n'en sont qu'au commencement.

1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (58 membres) et son bureau (22 membres).

Trois commissions thématiques avaient été mises en place au cours de l'élaboration du SAGE. Les premiers travaux de révision du SAGE ont mis en exergue la nécessité de travailler de manière transversale sur les enjeux de l'eau du bassin versant. C'est pour cela que ces commissions sont désormais réunies en une seule dénommée « intercommission ». Celle-ci permet d'associer le plus grand nombre d'acteurs du bassin versant aux travaux de la CLE. Au besoin, des groupes de travail spécifiques peuvent être réunis ponctuellement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 47 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes du Pays Sabolien, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En mai 2022, l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat a acté l'adhésion des Communautés de communes du Pays Fléchois (72), de la Vallée de la Haute Sarthe (61), des Collines du Perche Normand (61) et du Pays de Mortagne-au-Perche (61).

Au 31 décembre 2023, les 20 intercommunalités membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Pays Fléchois.
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes des Collines du Perche Normand.
- Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.
- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes du Pays Sabolien.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



Depuis le 1^{er} avril 2021, le siège administratif du SBS est situé à Saint-Léonard-des-Bois.

En 2023, le syndicat compte 7 agents (7 ETP). Le contrat de M. Romain BARBE, chargé de mission Planification de la Prévention des Inondations a été renouvelé pour 3 ans, le 1^{er} septembre 2023.

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Sarthe aval (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Deux séances plénières de CLE se sont tenues en 2023.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
24/01/2023 Villaines-la-Gonais	30/58 (51,7%) dont : - Collège des élus : 12/29 (41,4%) - Collèges des usagers : 12/18 (66,6%) - Collège de l'État : 6/11 (54,5%)	Avis favorable sur la demande de reconnaissance du Syndicat du Bassin de la Sarthe en tant qu'établissement public territorial de bassin.
Ordre du jour :		
1 - Adoption du rapport d'activité de la CLE. 2 - Demande d'avis : Demande de reconnaissance du Syndicat du Bassin de la Sarthe en tant qu'établissement public territorial de bassin.		3 - Discussion autour du positionnement de la Commission locale de l'eau sur les projets d'énergie renouvelable qui impacteraient des zones humides ou des zones d'expansion de crues.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
21/09/2023 Sargé-lès-Le Mans	33/58 (56,9%) dont : - Collège des élus : 16/29 (55,2%) - Collèges des usagers : 11/18 (61,1%) - Collège de l'État : 6/11 (54,5%)	Avis favorable à la demande de prélèvement supplémentaire sollicitée par le GAEC Les Jardins de Bellegarde à Savigné-l'Évêque. Avis favorable sur le Contrat territorial Eau du bassin de l'Huisne Aval 2024-2026. La CLE acte la stratégie d'intervention pour lutter contre l'érosion des sols sur le bassin de l'Huisne Aval.
Ordre du jour :		
1 - Demande d'avis : Demande de prélèvement supplémentaire déposée par le GAEC Les Jardins de Bellegarde (Savigné-l'Évêque – 72). 2 - Demande d'avis : Contrat territorial Eau du bassin de l'Huisne Aval 2024-2026.		3 - Lutte contre l'érosion des sols : Stratégie d'intervention sur le bassin de l'Huisne Aval.

Fin 2023, les services de la Préfecture de l'Orne ont lancé la procédure de renouvellement complet de la Commission locale de l'eau ; le dernier arrêté de renouvellement datant du 15 décembre 2017.


2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Une réunion de bureau de CLE a été organisée en 2023.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
22/06/2023 Villaines-la-Gonais	9/22 (41%) dont : - Collège des élus : 4/10 (40%) - Collèges des usagers : 3/7 (42,8%) - Collège de l'État : 2/5 (40%)	Pour pouvoir être en compatibilité avec le SDAGE et faciliter le travail de la Police de l'eau, sur les bassins en déficit, il est donc proposé la méthode suivante : - Etat des lieux exhaustif des prélèvements réalisé par la Chambre d'agriculture dans le cadre de la mise en place d'une gestion mandataire (action du CT Eau Huisne aval 2024-2026). - Sur la base de cette connaissance, analyse de type HMUC réalisée par le SBS.
Ordre du jour :		
1 - Gestion quantitative de la ressource en eau : discussion autour de l'application de la disposition 7B2 du SDAGE Loire-Bretagne au regard du SAGE. 2 - Information sur les deux contrats territoriaux du bassin versant de l'Huisne.		3 - Information sur le renouvellement complet de la Commission locale de l'eau.

2.3 – InterSAGE

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
28 novembre 2023 Connerré (72)	48 personnes présentes.	Journée dédiée aux plans d'eau et à l'étiage 2022.
Ordre du jour :		
<p>1 - Information rubrique IOTA 3.3.5.0.</p> <p>2- Retour sur le suivi étiage 2023 mené par le SBVHS</p> <p>3 -Présentation des conclusions de l'étude sur la déconnexion d'un réseau de drainage et exemples de travaux de compensation. Bureau d'études RIVE.</p> <p>4 -Présentation des conclusions de l'étude sur les ZEC de la haute vallée de la Sarthe et des travaux d'arasement de merlons de curage. Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe.</p> <p>5 - Ateliers d'échange entre techniciens.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier n°1 : Convaincre de l'opportunité de travaux. • Atelier n°2 : Etude sur les ruissellements et liens entre la GEMA et la PI. • Atelier n°3 : Sensibilisation, méthodes et outils. <p>6. Présentation de la visite de chantier de l'après-midi. Site du Gué aux ânes. SBVHS</p>		
		

Conférence des présidents

Pour la seconde fois, une "Conférence des présidents" a été organisée le 12 avril 2023. Cette instance d'échange réunit le Président du SBS et ses vice-présidents, les Présidents des Commissions locales de l'eau et leurs vice-présidents respectifs. Il est l'occasion de faire le point sur les dossiers d'actualité relatif à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations du bassin de la Sarthe. A l'issue de cette première conférence, il a été demandé à l'équipe du SBS que la question de la sobriété des usages de l'eau soit traitée dans le bulletin d'information MES'SAGES et la prochaine Journée de l'eau.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
12 avril 2023 à Saint Léonard des Bois (72)	9 personnes	Échanges sur des thématiques d'actualité

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précise que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE ». Pendant la période d'urgence sanitaire et à défaut de pouvoir réunir la CLE ou son bureau, les avis ont été établis par le Président de la CLE avec l'appui de la cellule d'animation.

Les avis sont disponibles auprès du SBS ou consultables à l'adresse suivante : <https://www.bassin-sarthe.org/les-avis-rendus-par-les-cle.html>

En 2023, 31 dossiers ont été transmis à la cellule d'animation de la CLE.

8 pour avis :

- Demande de prélèvement temporaire sur la Vinette pour l'irrigation 2023 : avis réservé.
- Demande de prélèvement sur la rivière la Cloche : avis réservé.

- Aménagement de chronolignes sur le réseau urbain de transport public de Le Mans Métropole : avis favorable.
- Demande d'avis pour le renouvellement de l'acte administratif pour la station de traitement des eaux usées de Nogent-le-Rotrou : avis favorable.
- Barrage de l'Epau (Yvré-l'Evêque). Restauration de la continuité écologique, restauration des berges en amont et optimisation de la production hydroélectrique : avis favorable.
- Demande de reconnaissance du SBS en EPTB : avis favorable.
- Demande de prélèvement supplémentaire déposée par le GAEC Les Jardins de Bellegarde (Savigné-l'Evêque) : avis favorable.
- Contrat territorial de l'Huisne Aval (2024-2026) : avis favorable.

Aucun document d'urbanisme n'a été soumis à l'avis de la CLE en 2023.

Concernant les dossiers de déclaration (23) "loi sur l'eau", le détail est le suivant :

- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 2 dossiers ;
- Prélèvement d'eau souterraine (rub. 1.1.2.0.) : 5 dossiers ;
- Prélèvement d'eau superficielle (rub. 1.2.1.0.) : 3 dossiers ;
- Construction d'une STEP (rub. 2.1.1.0.) : 2 dossiers ;
- Epandage de boues de STEP (rub. 2.1.3.0.) : 4 dossiers ;
- Rejet d'eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 1 dossier ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 5 dossiers ;
- Consolidation et protection de berges (rub. 3.1.4.0.) : 1 dossier ;

Par ailleurs, la cellule d'animation a été sollicitée sur les projets d'arrêtés cadre sécheresse.

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE.

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – L'analyse territoriale et le système d'information géographique

Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE :

- Appui à la prise en charge de l'outil AGIRISK
- Site internet :
 - o Arrêt du partenariat avec l'EPTB Sèvre Nantaise (outil observatoire)
 - o Début des travaux sur une nouvelle version du site via l'outil Wordpresse
- Suivi et publication hebdomadaire de l'actualité du territoire via l'outil Panorapresse
- Création des convocations via les outils Google sheet et Google Form pour les CLE, bureau de CLE, Comité syndical, bureau du comité syndical du SBS
 - o Actualisation automatique des membres disponibles pour mandat
 - o Mail automatique de confirmation et de mandat

Sur le bassin de l'Huisne :

- Prise de vue avec le drone : au Gué aux ânes et à Yvré l'évêque (ancienne usine GFL)

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

- GEMAPI
 - o COPIL de l'étude de lutte contre le ruissellement et l'érosion à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau (SBVHS) et organisation d'une réunion avec les financeurs sur le programme d'action proposé à Saint-Aubin-des-Coudrais.
 - o Participation au suivi de l'étude sur la restauration de la continuité écologique du Dué (SBVHS)
 - o Participation au suivi de la restauration de la continuité écologique de l'Huisne dans la traversée du Mans (Le Mans Métropole)
 - o Participation au suivi de l'étude de restauration de la continuité écologique au droit du barrage de Champagné (Commune de Champagné)
 - o Participation au suivi de l'étude sur la restauration de la continuité écologique de l'Huisne à La Ferté-Bernard, site de Quincampoix (Commune de La Ferté-Bernard)
 - o Participation au suivi de la renaturation de l'ancien site GFL à Yvré-l'Evêque (Commune d'Yvré-l'Evêque)

- Agriculture, gestion quantitative
 - o Comités sécheresse (arrêté cadre sécheresse) (DDT de la Sarthe et de l'Orne)
 - o COPIL des Aires d'Alimentation de Captages du département de l'Orne (SDE de l'Orne) et de la Sarthe
- SDAGE/SAGE/Contrat/Police de l'eau
 - o Groupe de travail sur la cartographie des cours d'eau (DDT de la Sarthe)
 - o Conférence ligérienne de l'eau (Région des Pays de la Loire)
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne)
 - o Réseau des animateurs de SAGE Pays de la Loire (DREAL Pays-de-la-Loire)
 - o Réseau des animateurs de SAGE et de contrats Centre Val de Loire (Région Centre Val de Loire)
 - o Réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne (Agence de l'eau Loire Bretagne)
 - o Groupe de travail national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

L'année 2023 est la quatorzième effective de la mise en œuvre du SAGE, et la sixième du SAGE révisé. Dans ce cadre la CLE, avec l'appui de sa structure porteuse a pu suivre plusieurs projets.

Contrat territorial Eau Huisne Aval

Le Contrat territorial Eau (CT Eau) 2020-2022 préparé entre le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et l'Etat associait initialement 13 partenaires et acteurs principaux. En raison d'un trop faible niveau d'engagement et de consommation des crédits, l'année 2023 a été une année dite "transitoire". Celle-ci a permis de poursuivre l'engagement des subventions et leurs paiements.

Cette année 2023 a donc été l'occasion de préparer le CT Eau 2024-2026. Celui-ci est construit autour d'un programme d'action devant répondre à la stratégie territoriale définie pour répondre aux objectifs du SAGE et à apporter des éléments d'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Cette stratégie garantit :

- Une approche territoriale transversale et multithématique avec des actions préventives à l'échelle du bassin versant.
- Une concentration des actions sur les têtes de bassin versant.
- Une priorité d'actions opérationnelles, donnée aux masses d'eau superficielle proche du bon état.
- Une communication et une sensibilisation aux enjeux de l'eau du bassin versant par la valorisation des résultats et des réussites.
- Une amélioration de la connaissance en amont d'intervention opérationnelle.

Ce contrat repose sur vingtaine d'actions qui seront engagées par 10 maîtres d'ouvrages différents. Il représente 7,8 millions d'euros de montant global. Le programme d'action est subventionné à près de 75 % (aides cumulées de l'Agence de l'eau, de la Région et de l'Europe). Près de 4 millions d'euros concernent la restauration de la continuité écologique des gros barrages de l'Huisne en aval.

Il s'articule autour de trois principaux volets :

- Un volet gestion quantitative : améliorer la connaissance sur les plans d'eau, accompagnement et conseil de l'irrigation et mise en place d'une gestion mandataire de l'irrigation agricole.
- Un volet gestion des milieux aquatiques et continuité écologique : restauration de la continuité écologique de l'Huisne dans la traversée du Mans, à Champagné, à La Ferté-Bernard, actions sur les têtes de bassin versant, restauration de la morphologie des cours d'eau.
- Un volet lutte contre les pollutions diffuses et développement des filières vertueuses : actions sur les deux captages prioritaires (financées d'ores et déjà via le CT Eau Sarthe médiane), favoriser les capacités de rétentions d'eau des sols et des milieux, mise en place d'un groupe de travail sur le bocage et l'érosion des sols.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE, est identifié comme la structure pilote du contrat. En 2023, deux COPIL ont été organisés à Villaines-la-Gonais.

Contrat territorial Huisne Amont (2023-2025)

En cohérence avec les actions portées sur l'aval du bassin versant de l'Huisne, les acteurs de l'eau ornaï et euréliens ont signé le 9 octobre dernier, un contrat territorial prévoyant des actions jusqu'en 2025 dans l'objectif d'améliorer l'état des masses d'eau.

Ce contrat territorial "Huisne amont", permettra d'engager des actions pour restaurer les cours d'eau dégradés, pour lutter contre les pollutions diffuses et les phénomènes d'érosion et de ruissellement des sols. Pour cela, 11 maîtres d'ouvrage (SMAR Loir 28, Communautés de communes, Parc du Perche, Fédérations départementales pour la pêche et la protection

des milieux aquatiques, Chambre d'agriculture de Normandie, Syndicat départemental de l'eau de l'Orne, GIEE du Perche, APAD Perche, Conservatoire des espaces naturels de Normandie, Office National des Forêts) se sont engagés à porter des actions sur le territoire.

Une enveloppe prévisionnelle de 3 900 000 € financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Régions Normandie et Centre, Val de Loire et les Départements de l'Orne et d'Eure et Loir est réservée pour ce contrat.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE, est identifié comme la structure pilote du contrat. Le Parc naturel régional du Perche, quant à lui, ayant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) est sa structure animatrice. Pour ce faire, il a recruté une cellule d'animation constituée de Jodie Lodge, animatrice du contrat et d'Emmanuel Plessis, technicien milieux aquatiques.

Le Comité de pilotage de ce contrat a été installé le 23 juin 2023 à la maison du Parc. C'est M. Daniel CHEVEE, Vice-président de la Commission locale de l'eau, qui en assure la présidence.

L'enjeu de cette première phase de contractualisation (2023-2025) est la création des coordinations et synergies pour restaurer le bon état des eaux et des milieux. Une montée en ambition des programmes d'action est attendue pour la prochaine phase de programmation.

Stratégie de lutte contre l'érosion des sols

Le SDAGE Loire-Bretagne (2022-2027) et le SAGE du bassin de l'Huisne révisé le 12/01/2018 traite de l'érosion des sols comme un facteur de dégradation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Dans une grande partie du bassin versant de l'Huisne, les sols présentent une forte sensibilité à l'érosion.

L'érosion est un sujet complexe, mais qui a pour intérêt de rassembler de nombreux acteurs et les financeurs qui trouvent là un sujet transversal et cohérent d'intervention.

La lutte contre l'érosion des sols est l'un des objectifs prioritaires du SAGE. Cet objectif est décliné en deux dispositions et en trois propositions d'actions dans le PAGD du SAGE :

- Disposition n°1 : Définir des zones prioritaires et un programme d'actions pour lutter contre l'érosion des sols.
- Disposition n°2 : Inventorier et protéger les haies et les talus stratégiques dans les documents d'urbanisme.
- Action n° 1 : Améliorer la connaissance.
- Action n°2 : Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre l'érosion des sols.
- Action n°3 : Planter et assurer l'entretien des haies et des talus anti-érosifs.

De nombreuses actions ont été menées depuis ou sont engagées. Le Contrat territorial Eau 2020-2022 a été l'occasion de lancer plusieurs actions "expérimentales" sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS) :

- Diagnostic bocager sur la commune de Saint Michel de Chavaignes. Ce diagnostic a été confié à la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.
- Expérimentation visant à limiter les transferts, favoriser l'infiltration de l'eau et la conservation des sols a été menée sur le bassin du Dué (communes de Coudrecieux et Bouloire). Cette expérimentation a été réalisée par l'APAD Perche.

Le SBVHS a fait une étude visant à mieux connaître les phénomènes de ruissellement et d'érosion à l'échelle de la masse d'eau du Montreteau et de ses affluents. Cette étude conclue à la mise en place de mesures visant à préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau, limiter l'érosion des sols et réduire le risque d'inondation sur la commune de Saint-Aubin-des-Coudrais. Monsieur Romain BARBE précise que ces actions concernent les cours d'eau (remise en fond de vallée, la restauration de la continuité écologique), les versants (mise en place d'éléments structurants pour limiter l'érosion), les ouvrages hydrauliques et les ouvrages d'art.

Plusieurs acteurs (Conseil départemental, Conseil régional, organismes agricoles) interviennent dans l'accompagnement technique et/ou financier des agriculteurs et des collectivités pour l'élaboration de plans de gestion des haies et de mise en place de dispositifs tampons pérennes (haies, talus, bandes enherbées).

Toutes ces actions ont un intérêt certain pour réduire les phénomènes d'érosion et de transferts de phosphore et de pesticides vers les milieux aquatiques, et plus largement pour la biodiversité et la gestion qualitative et quantitative de l'eau. Néanmoins, il existe un manque de lisibilité des expertises et des outils existants et un émiettement des actions entreprises sur le territoire.

A partir de ces constats, la cellule d'animation de la CLE en association avec les acteurs concernés, à proposer une stratégie d'intervention visant à :

- Améliorer la connaissance des phénomènes de ruissellement en disposant d'une cartographie des "chemins de l'eau" à partir du modèle développé par le BRGM.
- Mettre en place une animation coordonnée afin de sensibiliser les exploitants agricoles aux problématiques de ruissellement et d'érosion et leurs conséquences.

- Promouvoir les infrastructures agro-écologiques via la boîte à outils de la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire (https://bit.ly/IAE_pdl).
- Clarifier les ressources, expertises existantes et les outils pouvant être mobilisés.
- Prioriser les actions sur deux sous bassins : le bassin du Montreteau et le bassin du Dué (la liste des communes concernées est annexée).

Cette stratégie a été présentée à la Commission locale de l'eau le 21 septembre 2023. Elle guidera les actions des différents maîtres d'ouvrage impliqués dans les contrats territoriaux.

Appui et conseil aux collectivités du bassin versant

Collectivités	Objet
Communauté de communes de Val-au-Perche/Commune de Val au Perche (61)	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à l'analyse des offres pour l'étude inondation/ruissellement sur la commune de Val-au-Perche - Participation à la commission d'attribution du marché
Commune de Cherré-Au (72)	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les modalités de révision du DICRIM (Documents d'Informations Communal sur les Risque Majeurs) - Réalisation d'une trame et d'un modèle de mise en forme du document - Réalisation de la cartographie des risques à l'échelle de la commune
Commune de Duneau (72)	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les modalités de révision du DICRIM (Documents d'Informations Communal sur les Risque Majeurs) et du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) - Réalisation d'une trame et d'un modèle de mise en forme du DICRIM - Réalisation de la cartographie des risques à l'échelle de la commune
Syndicat du bassin versant Huisne Sarthe (72)	Réalisations de prises de vue (post travaux) avec le drone sur le site du Gué aux Anes en vue d'un comparatif avant/après travaux
	Participation à la journée technique de visite de travaux avec l'OFB (M. LE BIHAN)
	Echanges avec la DREAL Pays de la Loire pour étudier la possibilité d'accéder aux financements PAPI pour les travaux préconisés par l'étude ruissellement/inondation sur la masse d'eau du Montreteau
	Echanges pour l'accompagnement d'un stage prévu en 2024 en vue de valoriser les travaux réalisés sur le Gué aux Anes (aspects hydrauliques)

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le 7^e numéro de MES'SAGES a été diffusé en décembre 2023. Le dossier portait cette année sur la thématique de la sobriété des usages de l'eau. Pour rappel ce bulletin d'information regroupe les projets des trois Commissions locales de l'eau (CLE) et ceux du Syndicat du Bassin de la Sarthe. Il est édité à 800 exemplaires et diffusé aux membres des CLE, du comité syndical, aux collectivités du bassin versant et aux partenaires techniques et financiers.

Les newsletters

En 2023, 3 numéros de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1 500 destinataires :

- Lettre Web du 9 janvier 2023
- Lettre Web du 1^{er} février 2023
- Lettre Web du 2 mai 2023

- Lettre Web du 7 juillet 2023

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l’ergonomie et le contenu, ce site est dit “responsive”, c’est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2023 :

- Nombre de visites : 6 770 ;
- Nombre de pages vues : 20 190 ;
- Durée moyenne d’une visite : 2’01”.

5.3 – Information et sensibilisation

Interventions extérieures

- Intervention auprès de lycéens du lycée agricole de Vendôme à Saint Léonard des Bois (V. Toreau, J. Stein, E. Le Borgne)
- Intervention lors du Congrès départemental ENEDIS au Mans (D. Chevalier, V. Toreau, J. Stein, R. Barbé)
- Intervention lors de « Rendez-vous Gest'eau » (webinaire) : REX sur la mise en œuvre des SAGE (V. Toreau)
- Intervention Conférence de l'eau organisée par la CCI du Mans et de la Sarthe (C. Bujisho)
- Animation des ateliers gestion de l'eau au collège de Connerré avec FNE Sarthe (J. Razafimbelo)

Relations avec les médias

- 1 article dans Le Maine Libre (journée résilience du 13/10) et 1 intervention France Bleu Maine (R. Barbé)
- 1 article Ouest France (suivi situation sécheresse/pluie d'automne) et 1 intervention Le Mans TV (C. Bujisho)

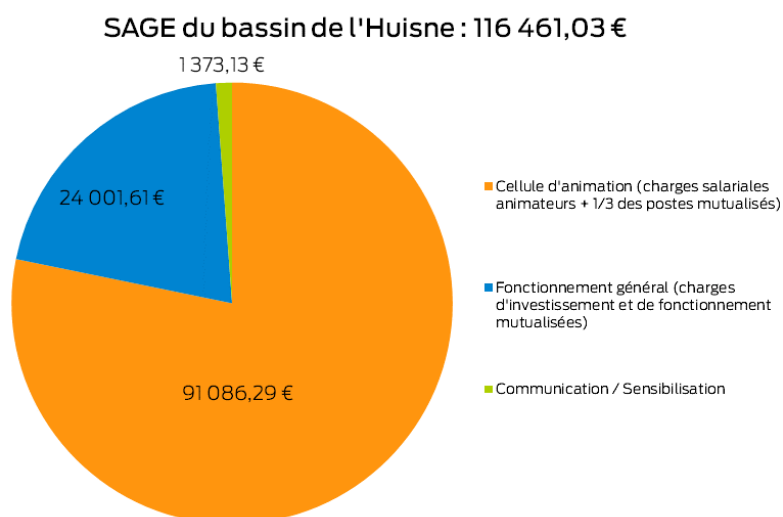
La 6^e Journée de l'eau (25/01/2023)

Cette 6^e journée de l'eau, organisée par le Syndicat du Bassin de la Sarthe et à destination des élus du territoire (CLE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ainsi que Comité Syndical du SBS) avait pour thème : "la haie, utile pour l'eau". Cette journée de l'eau s'est tenue à Nogent-le-Bernard. Une trentaine de personnes y à participer.

Le programme de ce temps d'échange était le suivant :

- Les différentes fonctions de la haie, en quoi est-elle utile pour l'eau ?
- Préservation des haies : règlementations et accompagnements
- Table ronde. Du diagnostic bocager à la préservation
- Visite sur site.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT



6.1 – Cellule d’animation du SAGE

En 2023, l’équipe dédiée spécifiquement à l’animation et la coordination des activités la CLE est constituée de quatre agents représentant 1,5 ETP :

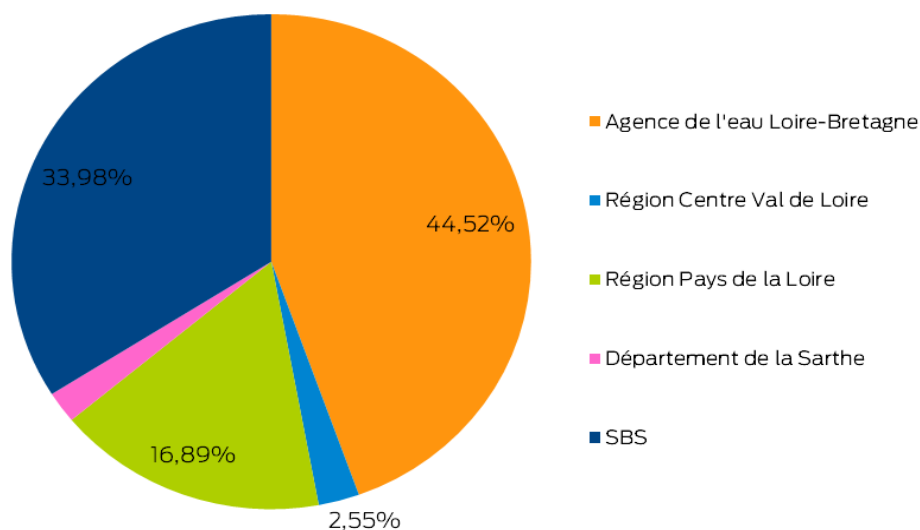
- 0,8 ETP animateur de SAGE.
- 0,1 ETP chargé de mission "Planification de la Prévention des inondations".
- 0,27 ETP chargé de mission "SIG, analyse territoriale".
- 1/3 ETP gestionnaire administratif et comptable.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 91 086,29 €. Les charges de fonctionnement général représentent 24 001,61 €.

En 2023, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et des Conseils régionaux des Pays de la Loire, du Centre, Val de Loire et du Département de la Sarthe.

Sur l'exercice 2023, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 66,02%. L'autofinancement du SBS est constitué des contributions des 20 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés et d'opérations d'ordre budgétaire.

SAGE du bassin de l'Huisne : 156 268,44 €



6.2 – Actions de communication et outils mutualisés

En 2023, les travaux d'impression mutualisés ainsi que l'organisation de la 6^e journée de l'eau ont coûté 1 119,60 €.

Par ailleurs, les outils SIG mutualisés ont coûté 1 464 €.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Huisne s'élèvent à 1 373,13 €

7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

En 2023, les débats de la Commission locale de l'eau ont été essentiellement concentrés sur la question de l'autorisation de prélèvements dans les secteurs en déficit quantitatif en lien notamment avec le maraichage biologique.

Le suivi de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE a été au cœur de cette année avec l'élaboration du CT Eau Huisne Aval 2024-2026 et la signature du Contrat territorial de l'Huisne Amont. Pour la 1^{ère} fois depuis le début de la mise en œuvre du SAGE, l'ensemble du bassin est couvert par des contrats de mise en œuvre opérationnels. Un temps important a été consacré à ce que ces deux contrats se concrétisent.

Comme les années précédentes, la cellule d'animation a poursuivi sa mission d'appui et de conseil aux collectivités et aux structures exerçant la compétence GEMAPI.

La fin d'année a aussi été animée par la préparation avec la DDT de l'Orne de l'arrêté de renouvellement de la CLE.

Enfin, cette année a été marquée par la rédaction d'une stratégie de lutte contre l'érosion des sols sur le bassin aval de l'Huisne, partagée par les parties prenantes.

Principales perspectives 2024

- Proposer une nouvelle organisation de la CLE pour le suivi de la mise en œuvre du SAGE.
- Améliorer la connaissance des plans d'eau sur le bassin des Parence, secteur en déficit quantitatif.
- Assurer la mobilisation des maîtres d'ouvrage impliqués dans les contrats de mise en œuvre du SAGE.
- Promouvoir et communiquer sur les actions menées dans le cadre des contrats.

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Michel ODEAU